

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 19 FÉVRIER 2025 à VINDELLE

| ETAIENT PRÉSENTS | | |
|----------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|
| DELEGUES TITULAIRES | | |
| <u>CA GRAND ANGOULEME</u> | <u>CDC DU ROUILLACAIS</u> | <u>CC CŒUR DE CHARENTE</u> |
| GERARD ANDRIEUX | JEAN MARIE GASCHET | ALAIN MORANGE |
| JACQUELINE BATIME | MICHEL GOYON | JEAN RAINETEAU |
| CHRISTOPHE CHOPINET | RODOLPHE PREVOST | |
| JEAN-CHARLES DOBY | | <u>CA GRAND COGNAC</u> |
| JEAN-NOEL GUEDON | | JACKY PLANTIVEAU |
| MATHIEU LABROUSSE | | DOMINIQUE MERCIER |
| BERNARD LEGERON | | |
| PHILIPPE TEXIER | | |

| DELEGUES SUPPLEANTS | | |
|----------------------------------|-----------------------------------|--|
| <u>CA GRAND ANGOULÊME</u> | <u>CC CŒUR DE CHARENTE</u> | |
| LIONEL FERRAND | CORINNE JOUBERT | |
| YANNICK MOREAU | | |
| ELIANE REYNAUD | | |
| MARCEL VIGNAUD | | |

| ETAIENT EXCUSÉS | | |
|----------------------------------|--|--|
| DELEGUES TITULAIRES | | |
| <u>CA GRAND ANGOULEME</u> | | |
| THIERRY CHARBONNAUD | | |
| FRANCIS LAURENT | | |
| MIREILLE RIOU | | |

| DELEGUES SUPPLEANTS | | |
|----------------------------------|-------------------------------|--|
| <u>CA GRAND ANGOULEME</u> | <u>CA GRAND COGNAC</u> | |
| CORINNE MEYER | JACKY GIRAUD | |

POUVOIRS : AUCUN

Quorum atteint : 19 votants – 20 présents

PARTICIPAIENT

M. Mathieu TALLON, Directeur

Mme Corinne GUERIN, Assistante administrative et financière

Séance ouverte à 18 H 02

✍

Monsieur le Président déclare nous avons le quorum et excuse Mme VIORNEY, conseillère aux décideurs locaux. Monsieur TALLON Mathieu explique le fonctionnement du vote, toute le monde pourra voter sauf Mme JOUBERT Corinne déléguée suppléante à la Communauté de Communes CŒUR DE CHARENTE (2 titulaires présents), puis rappelle l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 30-10-2024 :

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à faire sur le procès-verbal du Comité Syndical du 30-10-2024 qui a eu lieu à Saint-Cybardeaux.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

- 1- Comptes administratif et de gestion 2024
- 2- Affectation des résultats 2024
- 3- Orientations budgétaires 2025
- 4- Suivi de la qualité des eaux superficielles – 2025
- 5- Convention SyBTB – Référent handicap
- 6- Délibération de principe-changement de logiciel métier (RH-compta- gestion des biens)

Questions diverses :

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2024

PRESENTATION

Fonctionnement : CG et CA 2024

| | |
|---------------------------------|-----------------------|
| Recettes de l'exercice 2024 | 760 778,86 € |
| Dépenses de l'exercice 2024 | 776 939,72 € |
| Déficit 2024 | - 16 160,86 € |
| Excédent reporté CA 2023 | 625 992,96 € |
| Résultat de clôture 2024 | 1 386 771,82 € |

Investissement : CG et CA 2024

| | |
|---------------------------------|---------------------|
| Recettes de l'exercice 2024 | 407 849,57 € |
| Dépenses de l'exercice 2024 | 339 244,04 € |
| Excédent 2024 | 68 605,53 € |
| Excédent reporté CA 2023 | 138 625,56 € |
| Résultat de clôture 2024 | 546 475,13 € |

Fonctionnement : Taux de réalisation entre BP 2024 et CA 2024Dépenses :

Prévisions BP 2024 (hors virement) : 1 166 546,87 €

Réalisé Compte administratif 2024 : 776 989,72 €

*Soit un taux de réalisation des dépenses de 67 %*Recettes :

Prévisions BP 2024 (hors excédent) : 791 396,32 €

Réalisé Compte administratif 2024 : 760 778,86 €

Soit un taux de réalisation des recettes de 96 %

Manque en recettes 2024 l'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne : le solde équipe 2023 qui a été versé fin janvier 2025 et le montant n'était pas connu fin 2024 et n'a pas pu être intégré dans les rattachements 2024.

Investissement : Taux de réalisation entre BP 2024 et CA 2024Dépenses :

Prévisions BP 2024 (hors virement) : 727 841,93 €

Réalisé Compte administratif 2024 : 339 244,04 €

Restes à Réaliser à reporter en 2025: 40 337,00 €

*Soit un taux de réalisation des dépenses de 58 %*Recettes :

Prévisions BP 2024 (hors excédent) : 590 016,37 €

Réalisé Compte administratif 2024 : 407 849,57 €

Restes à Réaliser à reporter en 2025 : 0 €

Soit un taux de réalisation des recettes de 69 %

Les travaux hydromorphologiques 2024 comme en 2023 n'ont pas pu être réalisés en totalité à cause des intempéries qui nous ont obligé à stopper le chantier. Par donner un exemple, les travaux sur la Boème ont été faits à moitié car des ornières à hauteur de roues des engins rendaient impraticables les terrains près des rivières. Afin d'avancer les travaux 2024, nous avons compensé avec des travaux plus en milieu urbain comme sur l'Anguienne. 75 % des programmes ont été engagés au budget primitif, essentiellement des travaux. Les études n'apparaissent pas au budget primitif mais dans les restes à réaliser 2024.

Fonctionnement : Dépenses

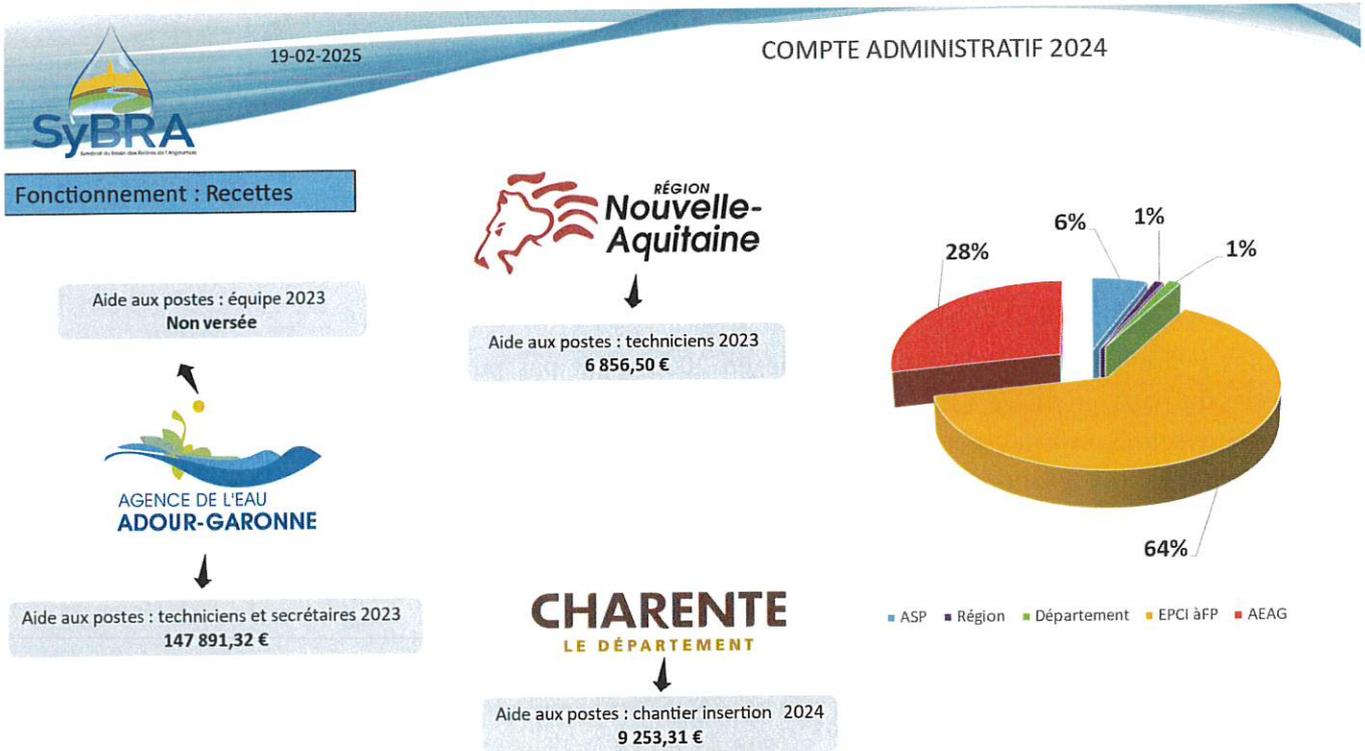
| | |
|---|--------------|
| A- Charges à caractère général : | 214 682,42 € |
| B- Charges de personnel : | 466 022,36 € |
| C- Autres charges de gestion courante : | 54 705,83 € |
| D- Charges exceptionnelles : | 4 713,54 € |
| E- Dotations aux amortissements : | 36 865,57 € |

TOTAL**776 989,72 €**

Les charges de personnel est le poste le plus important des dépenses de la section de fonctionnement dépenses.

Fonctionnement : Recettes

| | |
|------------------------------------|---------------------|
| A- Atténuation des charges : | 0 € |
| B- Produit de gestion courante : | 30 022,56 € |
| C- Subventions, participations : | 692 908,26 € |
| D- Autres produits de gestion : | 18 057,53 € |
| E- Autres produits exceptionnels : | 11 994,19 € |
| F- Opérations d'ordre : | 7 796,32 € |
| TOTAL | 760 778,86 € |



Aides versées toujours en décalage d'un an.

| EPCI à FP - SyBRA | Représentation dans SyBRA - % | | Besoin 440 000 euros en 2024 | | |
|-----------------------|-------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|-----------------------------------|---------------------|
| | Vis-à-vis de la surface | Vis-à-vis de la population sur BV | Vis-à-vis de la surface | Vis-à-vis de la population sur BV | 50 / 50 |
| Grand Angoulême | 62,72 | 84,06 | 275 955,62 € | 369 695,71 € | 322 825,66 € |
| Grand Cognac | 11,05 | 5,84 | 48 623,10 € | 25 772,59 € | 37 197,84 € |
| Rouillacais | 11,57 | 4,68 | 50 927,33 € | 20 564,39 € | 35 745,86 € |
| Lavalette/Tude/Dronne | 6,70 | 1,60 | 29 496,06 € | 7 112,21 € | 18 304,14 € |
| Cœur de Charente | 7,95 | 3,81 | 34 997,89 € | 16 855,10 € | 25 926,50 € |

440 000 euros de contributions des EPCI à FP en 2024

Investissement : Dépenses

| | |
|---|---------------------|
| A- Programmes : | 120 705,38 € |
| B- Hors programme : | 29 364,74 € |
| (plantations, logiciels, remorque, matériel informatique) | |
| C- Opération d'ordre : | 7 796,32 € |
| D- Opérations patrimoniales : | 181 377,60 € |
| TOTAL | 339 244,04 € |

Hors programme : la plus grosse dépense pour 2024 est l'achat d'un véhicule.

Opérations patrimoniales : jeux d'écriture de réintégration d'études et travaux terminées dans un compte de travaux éligible au FCTVA pour pouvoir percevoir le FCTVA sur ces dépenses faites en accord avec la DGFiP.

Investissement : Recettes

| | |
|-------------------------------|---------------------|
| A- Dotations (FCTVA) : | 7 299,24 € |
| B- Affectation (1068) : | 0 € |
| C- Subventions : | 177 707,16 € |
| D- Amortissements : | 36 865,57 € |
| E- Opérations d'ordre : | 4 600,00 € |
| F- Opérations patrimoniales : | 181 377,60 € |
| TOTAL | 407 849.57 € |

Restes A Réaliser : 40 337,00 €



ETAT DES RESTES A REALISER 2024

| DEPENSES | | | |
|-------------------------------|---|--------------|-------------|
| ARTICLE OPERATION | INTITULE | VOTE BP | RAR 2024 |
| 2031 P22 | ETUDE DIMENSIONNEMENT D UN NOUVEAU PONT A BOURISSON | 15 000,00 € | 5 040,00 € |
| 2031 P24 | ETUDE HYDRAULIQUE SUR LA CHARRAUD SECTEUR BREUTY | 25 000,00 € | 11 220,00 € |
| 2315 P22 | TRAVAUX HYDROMORPHOLOGIGUES 2024 2026 | 357 168,01 € | 24 077,00 € |
| TOTAL DES DEPENSES A REPORTER | | 397 168,01 € | 40 337,00 € |

Monsieur Jean-Charles DOBY, Président du SyBRA, arrête les restes à réaliser 2024 : en section dépenses d'investissement à la somme de quarante mille trois cent trente sept euros

Fait et signé à Balzac, le 31/12/2024

SyBRA
Le Président,
190, route de Vindelle
Le Paradis
16430 BALZAC
05 45 38 16 71
M. Jean-Charles DOBY

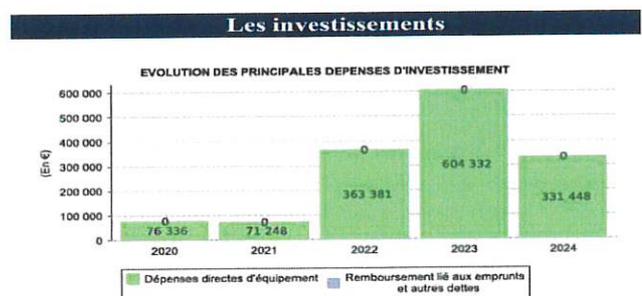
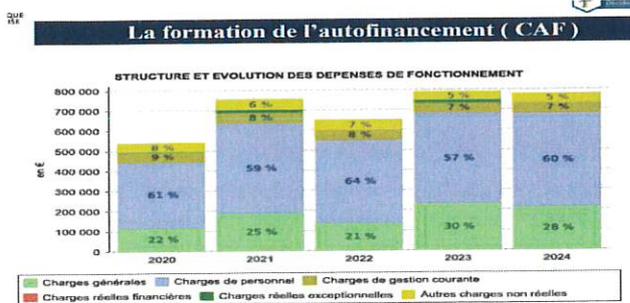
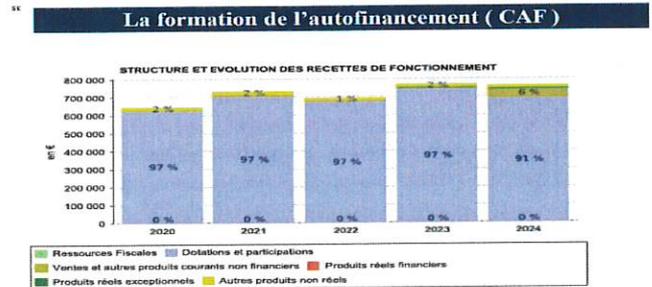
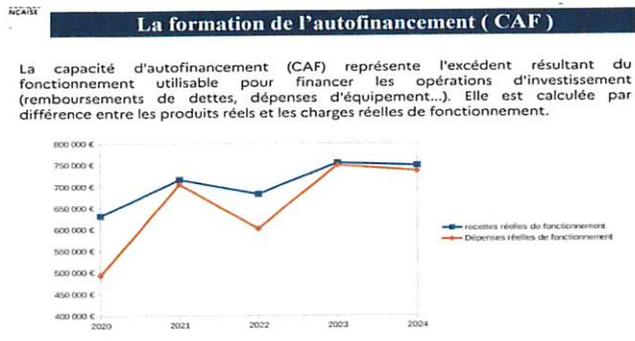
Le Président,
Jean-Charles DOBY

Etude dimensionnement d'un pont à Bourisson (Commune de Voeuil) : étude pour dimensionner le futur ouvrage
Etude hydraulique sur la Charraud secteur breuty
Travaux hydromorphologiques 2024 2026 : dernière situation 2024 à payer

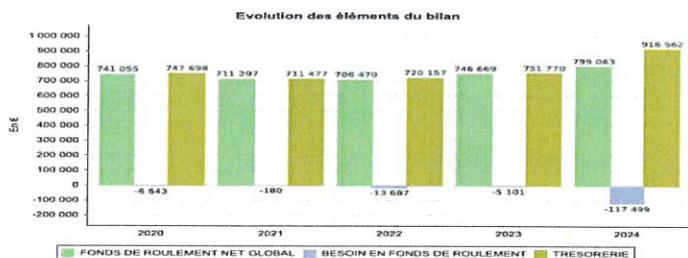
18 h 22 : Arrivée de M. Jean RAINETEAU

COMPTE DE GESTION 2024

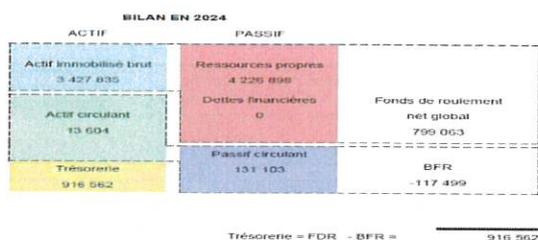
Mme VIORNEY n'a pas pu être présente pour la présentation du compte de gestion 2024 ce soir et a fait parvenir une présentation.



Les équilibres financiers



Les équilibres financiers



Après s’être fait présenter le budget primitif de l’exercice 2024 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l’état de l’ Actif, l’état du Passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer.

Après s’être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les résultats présentés sur le compte de gestion du Receveur sont conformes à la comptabilité de l’ordonnateur,

- 1° Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l’exécution du budget de l’exercice **2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;**
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l’exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Résultats budgétaires de l'exercice

25800 - SYBRA

Exercice 2024

| | SECTION D'INVESTISSEMENT | SECTION DE FONCTIONNEMENT | TOTAL DES SECTIONS |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------|
| RECETTES | | | |
| Prévisions budgétaires totales (a) | 728 641,93 | 1 399 939,53 | 2 128 581,46 |
| Titres de recette émis (b) | 407 849,57 | 781 742,97 | 1 189 592,54 |
| Réductions de titres (c) | | 20 964,11 | 20 964,11 |
| Recettes nettes (d = b - c) | 407 849,57 | 760 778,86 | 1 168 628,43 |
| DEPENSES | | | |
| Autorisations budgétaires totales (e) | 728 641,93 | 1 399 939,53 | 2 128 581,46 |
| Mandats émis (f) | 339 244,04 | 784 205,89 | 1 123 449,93 |
| Annulations de mandats (g) | | 7 216,17 | 7 216,17 |
| Dépenses nettes (h = f - g) | 339 244,04 | 776 989,72 | 1 116 233,76 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | | | |
| (d - h) Excédent | 68 605,53 | | 52 394,67 |
| (h - d) Déficit | | 16 210,86 | |

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

25800 - SYBRA

Exercice 2024

| | RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023 | PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024 | RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 | TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE | RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024 |
|---|--|--|-----------------------------|--|--|
| I - Budget principal | | | | | |
| Investissement | 138 625,56 | | 68 605,53 | | 207 231,09 |
| Fonctionnement | 608 043,21 | | -16 210,86 | | 591 832,35 |
| TOTAL I | 746 668,77 | | 52 394,67 | | 799 063,44 |
| II - Budgets des services à caractère administratif | | | | | |
| TOTAL II | | | | | |
| III - Budgets des services à caractère industriel et commercial | | | | | |
| TOTAL III | | | | | |
| TOTAL I + II + III | 746 668,77 | | 52 394,67 | | 799 063,44 |

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- De voter le compte de gestion 2024 qui lui a été présenté.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Monsieur le Président sort de la salle. La séance est alors présidée par le doyen d'âge de l'assemblée. Est désigné M Christophe CHOPINET doyen d'âge, 1^{er} Vice-Président du SyBRA et délégué de GRAND ANGOULEME. Le Vice-Président de séance demande à l'assemblée de voter le compte administratif présenté.

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- De voter le compte administratif 2024 qui lui a été présenté

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

| | |
|----------------------|----------------|
| COLLECTIVITÉ : SYBRA | 25800 |
| SGC DE ANGOULEME | |
| EXERCICE | 2024 |
| | INVESTISSEMENT |
| RECETTES | 407 849,57 € |
| DEPENSES | 339 244,04 € |
| RESULTAT | 68 605,53 € |
| | FONCTIONNEMENT |
| | 760 778,86 € |
| | 776 989,72 € |
| | -16 210,86 € |

Résultat d'exécution du budget

| | Résultat à la clôture de l'exercice précédent | Part affectée à l'investissement = crédit au compte 1068 exercice | Résultat de l'exercice = Recettes - dépenses (sans excédent ni déficit reporté) Année | Résultat de clôture = résultat de l'exercice + résultat antérieur | Restes à réaliser dépenses en | Restes à réaliser recettes en | Calcul si besoin de prélèvement (déficit) | Prélèvement à faire sur l'excédent de fonctionnement = crédit du compte 1068 de l'exercice suivant | Excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice suivant |
|----------------|---|---|--|---|-------------------------------|-------------------------------|---|--|--|
| | 2023 | 2024 | 2024 | 2024 | 2024 | 2024 | 2025 | 2025 | |
| INVESTISSEMENT | 138 625,56 € | | 68 605,53 € | 207 231,09 € | 40 337,00 € | | 166 894,09 € | 0,00 € | |
| FONCTIONNEMENT | 608 043,21 € | | -16 210,86 € | 591 832,35 € | | | | 0,00 € | 591 832,35 € |
| | 608 043,21 € | | 52 394,67 € | 799 063,44 € | | | | | |

BUDGET 2025

| INVESTISSEMENT | | | |
|----------------|-------------|--------------|--------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| Ligne 001 | | Ligne 001 | 207 231,09 € |
| RAR dépenses | 40 337,00 € | RAR recettes | 0,00 € |
| | | Compte 1068 | 0,00 € |

| FONCTIONNEMENT | | | |
|----------------|--|-----------|--------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| Ligne 002 | | Ligne 002 | 591 832,35 € |

Après avoir exposé en détail la situation budgétaire du Syndicat à l'issue de l'exercice 2024, Monsieur le Président informe le Comité Syndical des résultats du compte administratif 2024.

- Excédent de fonctionnement : 591 832.35 €
- Excédent d'investissement : 207 231.09 €

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical a l'unanimité des membres présents, décide :
De voter l'affectation des résultats 2024 qui lui a été présenté

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Le Débat d'Orientations Budgétaires constitue la première étape du cycle budgétaire 2025.

Il est rappelé que ce débat n'a aucun caractère décisionnel et n'est pas soumis au vote de l'assemblée, mais qu'il fait cependant l'objet d'une délibération afin que le Préfet puisse s'assurer de sa tenue conformément à la loi.

Le Débat d'Orientations Budgétaires a vocation à éclairer les choix budgétaires et financiers qui détermineront les priorités pour l'année 2025. Il constitue une étape importante du cycle budgétaire et du débat démocratique.

La stratégie du SyBRA est de maîtriser ses dépenses de fonctionnement avec une pression inflationniste stabilisée pour partie conjoncturelle (inflation, coûts de l'énergie...) et pour partie structurelle (hausse successive du traitement des agents...).

La mise en œuvre de nos programmes de travaux ambitieux nécessite de dégager suffisamment d'autofinancement afin de ne pas grever nos excédents cumulés ni la prospective d'évolution des contributions de nos membres, actée il y a 4 ans.

Les niveaux de financement de nos actions (travaux) restent, à minima pour 2025, ceux escomptés en 2024. Les conditions climatiques de 2023 et de 2024 ne nous ont permis de réaliser que la moitié des travaux envisagés. Un redéploiement des actions est donc proposé afin de palier à ces deux années.

L'environnement financier global reste peu lisible. La stabilisation des prix de l'énergie et du coût de la vie, la croissance inévitable de la masse salariale (même à effectif constant) rend les exercices budgétaires délicats, notamment dans un contexte où le SyBRA s'est engagé à lancer de nombreux travaux et prend en mains ses compétences (GEMA et PI).

La volonté du SyBRA est de poursuivre ses investissements et de ne pas augmenter les contributions au-delà des engagements pris.

Analyse de France assureurs :

[...] Si le trio de tête demeure inchangé par rapport aux éditions précédentes, la hiérarchie entre ces trois risques s'estompe sensiblement.

- Le risque de **cyberattaques** se maintient en tête du classement des risques pour les entreprises d'assurance et de réassurance.
 - Le risque de **dérèglement climatique** s'accroît nettement, aussi bien en fréquence qu'en sévérité.
 - **L'environnement économique complète le podium des risques. Il progresse en fréquence et en sévérité dans un contexte d'inflation, de resserrement de la politique monétaire et de baisse de la demande.**
- [...]

Lors de notre précédente consultation pour renouveler nos assurances, nous avons constaté que certaines assurances ne veulent plus assurer la GEMAPI. GROUPAMA nous assure pour l'instant. Face à ça, certaines collectivités font de l'auto-assurance.

M. TEXIER indique que c'est un souci pour les collectivités pour certains projets pour trouver des assurances. Car beaucoup ne veulent plus assurer.



- Réaliser et engager les plans de gestion à 10 ans sur 9 bassins versants (2023-2032)
- Instruire les DIG Guirlande, Charraud, Argence
- Mettre en œuvre les actions sur le risque inondation
- Mettre en place les lignes directrices de gestion et le DUERP
- Étude PPG du bassin versant de la Vélude à réaliser
- Hydromorphologie de la Touvre à engager selon les cofinancements

M.DOBY on va voir pour un cofinancement différent pour l'hydromorphologie de la Touvre.



Aucun emprunt

Participation EPCI : 460 000 € en 2025 soit 20 000 €/an en plus jusqu'à 2031

| EPCI à FP - SyBRA | Représentation dans SyBRA - % | | Besoin 460 000 euros en 2025 | | |
|-----------------------|-------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|-----------------------------------|--------------|
| | Vis-à-vis de la surface | Vis-à-vis de la population sur BV | Vis-à-vis de la surface | Vis-à-vis de la population sur BV | 50/50 |
| Grand Angoulême | 62,72 | 84,02 | 288 499,06 € | 386 696,68 € | 337 597,87 € |
| Grand Cognac | 11,05 | 5,86 | 50 833,24 € | 26 799,35 € | 38 816,29 € |
| Rouillacais | 11,57 | 4,67 | 53 242,21 € | 21 321,14 € | 37 281,68 € |
| Lavalette/Tude/Dronne | 6,70 | 1,62 | 30 836,79 € | 7 430,18 € | 19 133,48 € |
| Cœur de Charente | 7,95 | 3,83 | 36 588,71 € | 17 752,65 € | 27 170,68 € |

M. PLANTIVEAU fait part de la baisse de la cotisation de l'EPTB de 5 % pour 2025.

L'agence de l'Eau Adour Garonne finance à 70 % au lieu de 50 % les postes techniciens pour 2025.
La Région n'aide plus les postes de techniciens pour 2025 au profit des dépenses d'investissement.

M. LABROUSSE indique qu'effectivement la Région n'aide plus les postes de techniciens en fonctionnement en 2025 car certains syndicats vivent et ne font aucun appel à projet en investissement.

La politique de la Région est maintenant d'aider les syndicats qui se dynamisent et veulent mettre en place des appels à projets en investissement.

Les syndicats ont aussi le levier de la taxe GEMAPI pour avoir des recettes supplémentaires.

L'équipe du SyBRA est actuellement uniquement aidée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Comme on peut le constater, le syndicat est encore dépendant des aides pour l'équilibre du budget.

M. LABROUSSE indique qu'il n'est pas prévu de changement de la chaudière fuel pour le local du Paradis par GRAND ANGOULEME. Il précise que la Région propose des aides (70 %) pour le changement par des chaudières biomasses.

M. TEXIER demande pour l'électricité quelles sont les perspectives pour 2025 ?

Mathieu TALLON répond que les contrats ont été renégociés pour 2025, les tarifs sont plutôt prévus à la baisse.

M. CHOPINET demande comment sont payés les commissaires enquêteurs pour les enquêtes publiques ?

Mathieu TALLON indique qu'ils sont payés sur la base d'un forfait par permanence et que c'est le tribunal administratif de Poitiers qui nous envoie le paiement. Un rapport est établi par le commissaire enquêteur favorable ou pas, mais le Syndicat est dans l'obligation de payer en fin d'enquête.

NOUVEAU PROGRAMME 25 : sécurisation des ouvrages hydrauliques

Contexte :

Lors des astreintes, les agents manœuvrent des ouvrages hydrauliques, certains n'ont pas d'accès sécurisé (déversoir glissant, cordes pour y accéder...).

Le syndicat intervient sur des propriétés privées pour la manipulation d'ouvrages privés. Afin de pouvoir réaliser des travaux, la manipulation et l'entretien des ouvrages, des conventions avec les propriétaires vont être faites afin de sécuriser le Syndicat et les agents.

M. TEXIER demande combien d'ouvrages sont concernés ?

Mathieu TALLON indique qu'il a environ 50 ouvrages à gérer mais que nous en avons une dizaine à équiper dans un premier temps.

M. DOBY a demandé de voir ce qu'il est possible de faire pour la sécurisation de ces ouvrages. Car, il a vu l'état de certains ouvrages et il est inquiet pour la sécurité des agents en astreinte (risque de glissade, de chute...).

M. MORANGE demande s'il n'est pas possible de contraindre les propriétaires à faire ses travaux ?

Mathieu TALLON explique que le syndicat va les informer que si ces travaux ne sont pas faits, nous n'interviendrons plus sur ces ouvrages et les conséquences que cela peut engendrer par la suite (inondations...).

M. MORANGE demande si c'est bien aux propriétaires de faire l'entretien des ouvrages ?

Mathieu TALLON lui dit que normalement oui, mais c'est le syndicat qui le fait pour certains ouvrages. Des courriers vont être faits ainsi que des conventions, des rdvs vont être pris avec les propriétaires concernés.

M. DOBY indique que des négociations avec les propriétaires vont être engagés et souhaite que des travaux soient faits sur ses ouvrages pour sécuriser les agents du SyBRA avant tout.

Mathieu TALLON indique que l'on tiendra informer après les rdvs de l'avancée des négociations.

M. LABROUSSE demande si tous les ouvrages sont manœuvrables ?

Mathieu TALLON indique certains le sont mais pas tous. Actuellement, c'est le syndicat qui fait l'entretien de certains ouvrages (graissage) à la place des propriétaires et certains ont besoin de travaux car ils sont détériorés.

M. LABROUSSE indique qu'il est préférable de négocier avec les propriétaires. Car si l'Etat souhaite que la continuité écologique se fasse et impose des travaux sur les ouvrages aux propriétaires, cela peut bloquer les propriétaires financièrement. Il est préférable d'entretenir les ouvrages plutôt que les changer, le coût est moins onéreux pour les propriétaires.

19-02-2025 VOLET MILIEUX AQUATIQUES
OBJECTIFS 2025

Focus

| | | |
|---|---|--|
| <p>01. Travaux DIG</p> <p>Finalisation tranche 2 (Boème/Nouère/Echelle/Eaux-Claire/Anguennaise)</p> <p>Mise en place tranche 3 - DIG Boème-Anguennaise et DIG 5 BV</p> | <p>02. Dépôt DIG Guirlande et Charraud</p> <p>Instruction réglementaire, enquête publique</p> <p>Mise en place tranche 1</p> | <p>Communication tout au long de l'année (articles site internet, communes, EPCL...)</p> |
| <p>03. Inventaire ZH</p> <p>Suivi inventaire pour GA</p> <p>Mise en place travail interne avec élus pour définir une ligne politique sur le sujet</p> | <p>04. DIGArgence</p> <p>Instruction réglementaire, enquête publique</p> | |

19-02-2025 VOLET MILIEUX AQUATIQUES

Travaux 2024 / 2025

Travaux de diversification et recharge

Longueur : 1 621 m

Réalisation entreprise



19-02-2025 VOLET MILIEUX AQUATIQUES

Travaux 2025

Recharge, reméandrage, remise en fond de vallée, aménagement de seuils aval

Réalisation entreprise et équipe

Reprise des sites non achevés en 2024

19 sites

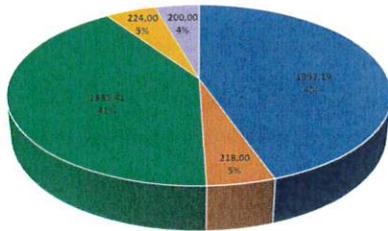



| Cumuls linéaires par type de travaux | Réalisé 2023 | Réalisé 2024 | Estimation 2025 | Estimation 2026 |
|--------------------------------------|----------------|----------------|-----------------|-----------------|
| Diversification | 928,98 | 1339,98 | 1993,19 | 3517,17 |
| Reméandrage | 216,00 | 0,00 | 218,00 | 481,87 |
| Recharge | 0,00 | 571,59 | 1835,41 | 328,72 |
| Remise en f d v | 38,39 | 0,00 | 224,00 | 322,14 |
| Aménagement | 400,00 | 0,00 | 200,00 | 200,00 |
| TOTAL | 1583,37 | 1911,58 | 4470,60 | 4849,90 |

3494,95

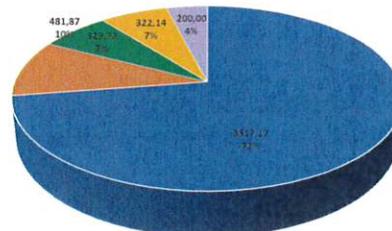
9320,50

Mètres linéaires de travaux hydromorphologiques par nature d'intervention - Estimations 2025



■ Diversification ■ Reméandrage ■ Recharge ■ Remise en f d v ■ Aménagement

Mètres linéaires de travaux hydromorphologiques par nature d'intervention - Estimations 2026



■ Diversification ■ Reméandrage ■ Recharge ■ Remise en f d v ■ Aménagement

M.FERRAND demande si on a un retour sur les travaux qui ont été faits.

Mathieu TALLON indique que oui. Par exemple, sur des travaux non terminés 2023 et finis en 2024, on a pu voir ce que les travaux réalisés ont pu apporter et corriger si besoin (apport de nouveaux matériaux).

M. DOBY dit que la question était attendu sur les travaux réalisés. Effectivement, un suivi est fait pour voir ce que cela a apporté (en bien ou pas).

M.FERRAND demande si ce qui a été prévu est correct (hors intempéries).

Mathieu TALLON lui indique que oui. Certains secteurs ont eu besoin d'apport en matériaux supplémentaires comme sur la Vigerie et Marteau sur la Nouère. Il précise qu'un programme de suivi des travaux est réalisé pour regarder l'évolution.

Des infos seront données sur les études (Breuty et Touérat).

Hors Programme : installation de panneaux sur 2 sites (la vallée de la Nouère et des Fontenelles).

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- Compte tenu des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement et des résultats présentés par le compte administratif de l'exercice 2024, le Comité Syndical approuve et vote à l'unanimité, les orientations budgétaires 2025 présentées.

Départ de M. LABROUSSE à 19 h 36

SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES - 2025

L'objectif opérationnel est de mettre en place des actions de préservation ou de reconquête des milieux aquatiques et de la qualité des eaux, en relation étroite avec les objectifs de bonnes atteintes des eaux du SDAGE Adour Garonne.

Une convention a été signée le 12 octobre 2018 (délibération n° 06/24-10-2018) afin de définir les modalités de participation au groupement de commandes, d'un point de vue technique et financier.

Les stations suivies en tout ou partie par le SyBRA pour 2025 :

| Stations | Localisation | Commune | Cours d'eau | Finalité |
|----------|-----------------|-------------------------------|--------------|------------|
| 05015055 | Pré Mesnard | St Genis de Hiersac | La Nouère | Évaluation |
| 05013660 | Aval pont D22 | Saint Simon | La Guirlande | Évaluation |
| 05013880 | Mosnac | Mosnac | La Vélude | Évaluation |
| 05014250 | Nanteuillet | Voulgézac | La Boème | Évaluation |
| 05015700 | Frégeneuil | Angoulême | L'Anguienne | Évaluation |
| 05015810 | Aval pont D 101 | Dirac | L'Anguienne | Évaluation |
| 05014195 | Aval de la LGV | Nersac | La Boème | Évaluation |
| 05016500 | Maumont | Touvre – Magnac/Touvre | La Touvre | Évaluation |
| 05016100 | Relette | Ruelle/Touvre – Magnac/Touvre | La Touvre | Évaluation |
| 05015900 | Route de Vars | Gond-Pontouvre | La Touvre | Évaluation |

En bleu : stations prélevées par le SyBRA

En vert : le SyBRA prend en charge le suivi bactériologique/macro

Coût estimé 2025 : 5 500 €

M. PROVOST demande s'il y a un site pour consulter les résultats de ses prélèvements. Mathieu TALLON lui dit que oui voici le lien : <https://adour-garonne.eaufrance.fr/>

M.MORANGE pourquoi il n'y a pas des relevés sur tous les cours d'eau ?

Mathieu TALLON dit que l'Agence de l'Eau suit certains points nodaux : point aval.

M MORANGE demande pourquoi certains cours d'eau n'ont pas de point comme par exemple des points de prélèvements où se trouve des stations d'épurations.

Mathieu TALLON indique que des points sont suivis par l'Agence et d'autres par le Syndicat en fonction des besoins de données. Les stations d'épuration sont suivies directement par le propriétaire ou l'exploitant.

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accepter les modalités de participation au groupement de commandes, d'un point de vue technique et financier comme évoqué dans la convention précitée du 12 octobre 2018.
- de tous documents en relation avec elle.

CONVENTION SyBTB – Référent handicap

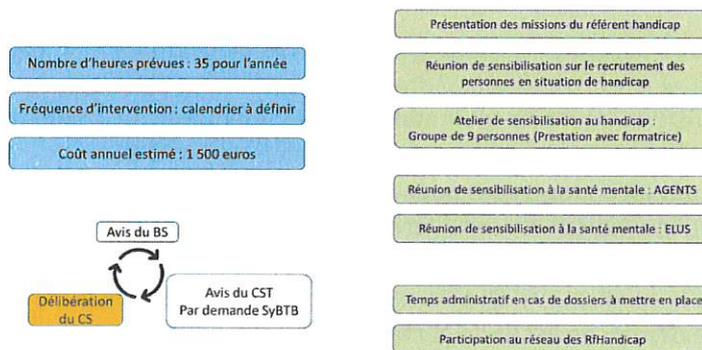
Afin de faciliter le parcours professionnel des agents en situation de handicap, la loi du 6 août 2019 de la transformation de la fonction publique consacre sur le plan légal, le rôle du référent handicap. Elle prévoit notamment que « tout agent a le droit de consulter un référent handicap, chargé de l'accompagner tout au long de sa carrière et de coordonner les actions menées par son employeur en matière d'accueil, d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées » (art. L139-9 du CGFP).

Le SyBTB a nommé un référent handicap dans sa structure. Il a proposé à d'autres structures GEMAPI de mutualiser ce poste.

En parallèle, nous avons demandé si un de nos agents serait intéressé pour réaliser cette mission. Aucune réponse positive à ce jour.

Missions :

- Met en place des actions de sensibilisation, de communication et de formation des personnels sur le handicap.
- Sensibilise les agents sur les actions et moyens disponibles au sein de la structure.
- Assure l'accompagnement personnalisé et le suivi individuel des agents en situation de handicap ou en restriction d'aptitude et coordonne l'ensemble des intervenants autour de son maintien en emploi.
- Oriente et veille à ce que les agents en situation de handicap bénéficient des aménagements nécessaires au bon déroulement de leur activité professionnelle.
- Développe et anime un réseau d'acteurs : tant interne (DRH, formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail (FSSSCT), service social, médecine du travail...) qu'externe (organisme de placement spécialisé - OPS...)



M.TEXIER indique que sur ce type de poste, ce soit bien qu'il soit mutualisé.

M. MORANGE demande combien cette mutualisation va coûter au SyBRA.

Mathieu TALLON indique que le coût sera d'environ 1 500 €/an.

M.FERRAND demande si les actions qui seront engagées se feront sur la base du volontariat.

Mathieu TALLON dit que tout d'abord, les agents seront conviés à une première réunion pour expliquer les missions du référent handicap. Par la suite, un recueil des agents et un programme d'actions seront mis en place. Il est indiqué que les agents seront invités aux réunions, à eux de voir s'ils y vont ou pas.

M. TEXIER précise que c'est mieux que ce soit sur la base du volontariat. Par exemple, un agent mal entendant n'a pas envie forcément que tous les agents soient au courant.

M. FERRAND demande si cela ne sera pas forcément collectif.

Mathieu TALLON indique que non. Cela restera une démarche individuelle sauf si la collectivité juge qu'un agent nécessite le besoin du référent handicap.

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- De valider la convention avec le SyBTB pour la mutualisation de leur agent en tant que référent handicap au SYBRA, 5 jours par an.
- De prévoir les crédits nécessaires au BP 2025 pour cette prestation.

DELIBERATION DE PRINCIPE POUR LES ADHESIONS AU SYNDICAT MIXTE AGEDI ET ATD 16 POUR CHANGEMENT DE LOGICIELS (RH, COMPTABILITE, GESTION DES BIENS)

L'ATD 16 a informé ses adhérents lors d'une réunion le 15 janvier 2025 d'une future hausse tarifaire (tarif x 3) pour la maintenance des logiciels fournis par le prestataire actuel JVS Mairistem.

L'ATD 16 propose soit de rester avec le prestataire actuel ou bien d'adhérer à un nouveau prestataire : le syndicat mixte AGEDI.

Le coût pour ces adhésions au syndicat mixte AGEDI et à l'ATD 16 serait le suivant :

- changement, transfert des données et formation aux nouveaux logiciels estimé à 6 432 € la 1^{ère} année,
- 1 284.40 € les années suivantes (maintenance, formations et appui aux logiciels).

AGEDI est un syndicat mixte ouvert et permettrait, via ce partenariat, d'obtenir une solution métier dédiée et développée par un organisme publique, maîtrisant ainsi le développement et les coûts à moyen et long terme.

L'ATD 16 servirait de plateforme dédiée à l'accompagnement et à l'aide quotidienne sur cette solution.

M. ANDRIEUX indique que l'ADT 16 souhaite avoir minimum 150 membres qui soient intéressés pour l'adhésion ou non au syndicat mixte AGEDI et également pérenniser les emplois de l'ATD 16.

M. GASCHET trouve que le coût du changement pour la 1^{ère} année est cher pour le SyBRA.

Mathieu TALLON indique que le syndicat est considéré comme une grosse collectivité (174 000 habitants) même si ce n'est pas le cas, d'où le coût important de la première année.

M. PLANTIVEAU indique que le syndicat AGEDI pourra par la suite, peut-être augmenter lui aussi son tarif x 3.

M. GASCHET pense que cette démarche est floue et manque de transparence, constate des différences importantes entre les communes.

Mme REYNAUD demande si le coût actuel pour la maintenance est le même ?

Mathieu TALLON indique que oui, quasiment identique.

M.FERRAND dit qu'il est méfiant sur ce genre d'appels d'offre, qui casse les prix d'abord et augmente les prix par la suite.

M. TEXIER dit que de toute façon on ne vote pas pour une adhésion mais juste une délibération de principe.

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

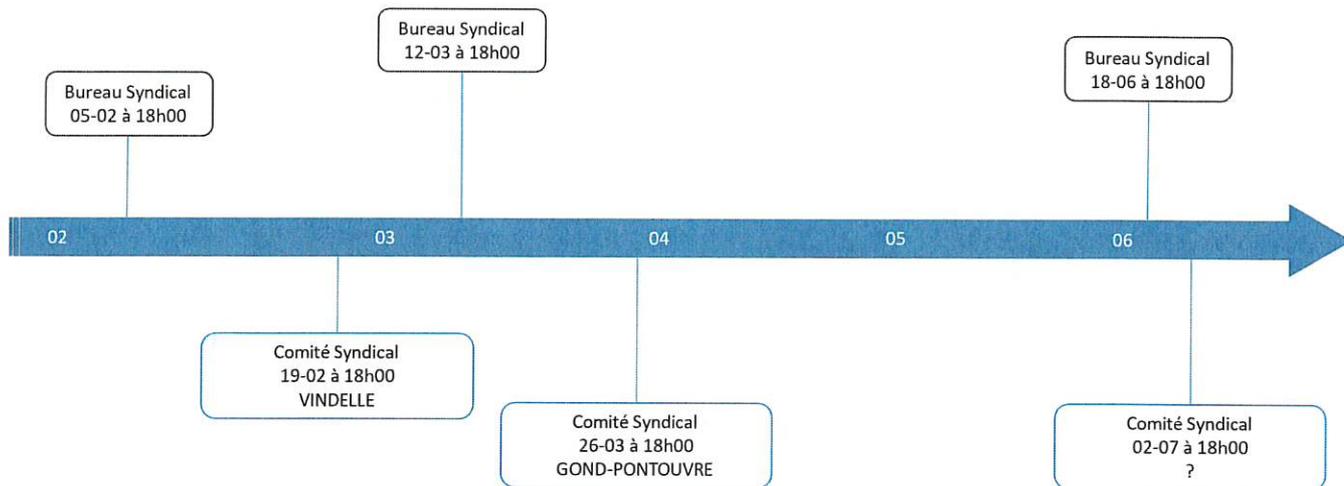
- **De délibérer sur le principe de changer de logiciel métier RH, comptabilité et gestion des biens en 2027 et donne la possibilité à l'ATD 16 de se former à ces solutions et de réaliser les échanges préalables techniques et financiers avec AGEDI.**

QUESTIONS DIVERSES :

M. VIGNAUD donne des devis à Mathieu TALLON de la part de Mme le Maire de St-Saturnin pour un conseil technique pour une étude de dimensionnement pour la construction d'un nouveau pont entre Asnières et St Saturnin qui s'est effondré. Mathieu TALLON lui indique que le SyBRA va étudier les devis et leur apportera un appui technique sur ce projet.



CALENDRIER – 1^{ER} SEMESTRE 2025



Séance terminée à 20 h 04

CR 80

Le Président,
Jean-Charles DOBY



